



POLITIQUE CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Introduction

La Fédération canadienne de baseball amateur, connue sous le nom de Baseball Canada, est une organisation de sport amateur sans but lucratif et l'organisation nationale gouvernant le baseball au Canada. Dans le cadre des activités liées à ses programmes et à ses services, Baseball Canada peut collecter et transférer des renseignements personnels à d'autres organisations de baseball. Baseball Canada a donc élaboré la présente politique afin d'informer les personnes concernées de l'engagement soutenu dont elle fait preuve afin d'assurer que les renseignements personnels collectés dans le cadre de ses activités demeurent exacts et confidentiels.

Que sont les renseignements personnels?

L'expression «renseignements personnels» s'applique à toutes les informations, quels que soient leur forme ou leur support, concernant une personne identifiée ou une personne dont l'identité peut être devinée ou établie à partir de ces informations, à l'exception des coordonnées commerciales (p. ex., nom, titre, adresse d'entreprise). La présente politique ne vise pas les données cumulatives à partir desquelles il est impossible d'établir l'identité d'une personne. Baseball Canada se réserve le droit d'utiliser les données cumulatives à toute fin qu'elle juge appropriée.

Pourquoi Baseball Canada collecte-t-elle des renseignements personnels?

Baseball Canada peut utiliser les renseignements personnels qui lui sont fournis verbalement ou par écrit (y compris par l'intermédiaire des médias électroniques) par des participants et participantes, des organismes partenaires ou d'autres tierces parties dans les buts suivants :

- (a) régler la compétition au Canada, incluant la confirmation d'éligibilité des athlètes à une compétition;
- (b) soumettre l'information à la fédération internationale de baseball afin de permettre la participation de joueurs, entraîneurs et arbitres à des événements internationaux ;
- (c) soumettre de l'information à l'Association canadienne de entraîneurs (ACE) pour l'administration du programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et la mise à jour la banque de données dudit Programme;
- (d) permettre à l'ACE d'administrer le programme Les entraîneures, le programme Nutrition sportive pour les athlètes et entraîneurs et d'autres programmes internes;
- (e) vérifier l'accréditation des participants et participantes;
- (f) administrer les programmes de bourses d'études et de subventions de l'ACE;
- (g) organiser diverses conférences qui offrent aux entraîneurs et entraîneures et aux dirigeants et dirigeantes du sport des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage;
- (h) gérer les différents programmes de prix et de reconnaissance;
- (i) fournir de l'information aux participants et participantes, aux organismes partenaires et à d'autres parties à propos des programmes et services ;
- (j) gérer les relations avec, notamment, les participants et participantes ainsi que les organismes partenaires et communiquer avec ceux-ci;
- (k) respecter des exigences juridiques et réglementaires;
- (l) répondre à d'autres besoins compatibles aux buts susmentionnés.

Les renseignements personnels exigés varient en fonction des services fournis.

Comment les renseignements personnels sont-ils collectés et utilisés par Baseball Canada?

Seuls les renseignements personnels qui répondent à des besoins jugés raisonnables en l'occurrence et qui sont nécessaires pour fournir des services ou de l'information aux participants, aux participantes, aux organismes partenaires et d'autres parties seront collectés, utilisés et divulgués par Baseball Canada. Baseball Canada a uniquement recours à des méthodes équitables et licites pour collecter les renseignements personnels.

Baseball Canada n'utilise les renseignements personnels qu'aux fins qui sont décrites dans la présente politique; aucun renseignement personnel obtenu par Baseball Canada ne sera autrement vendu, commercialisé, troqué, échangé ou divulgué moyennant rétribution.

Situations dans lesquelles Baseball Canada peut divulguer des renseignements personnels

Baseball Canada peut divulguer des renseignements personnels aux parties énumérées ci-après :

- a) les fédérations provinciales de baseball pertinentes;
- b) les coordonnateurs et coordonnatrices provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs et des entraîneuses;
- c) les coordonnateurs et coordonnatrices provinciaux ou territoriaux de la formation des officieles;
- d) l'ACE ;
- e) le Conseil national de certification des entraîneurs ainsi que ses membres et membres associés;
- f) les Instituts nationaux de formation des entraîneurs;
- g) les organismes gouvernementaux qui versent des fonds à Baseball Canada;
- h) les hôtes de tournois sanctionnés par Baseball Canada ;
- i) les médias imprimés et électroniques qui couvrent des événements liés aux programmes de prix et de reconnaissance de même que de la promotion raisonnable des équipes nationales et événements nationaux;
- j) les personnes et organismes qui aident Baseball Canada à faire connaître ses produits et services;
- k) les personnes et organismes qui conseillent ou fournissent des services à Baseball Canada;
- l) les personnes et organismes qui participent à :
 - i la mise à jour, la révision et l'élaboration des systèmes, des procédures et de l'infrastructure de Baseball Canada, y compris la mise à l'essai et l'amélioration des systèmes informatiques ;
 - ii la restructuration de Baseball Canada.

Dans le cas où des renseignements personnels de nature délicate sont soumis à Baseball Canada, cette dernière ne divulguera pas lesdits renseignements à moins qu'ils ne s'avèrent nécessaires pour que Baseball Canada fournisse ses services à un participant, une participante ou un organisme partenaire.

Si Baseball Canada divulgue des renseignements personnels à des organismes qui fournissent des services pour son compte, elle exigera que ces organismes utilisent lesdits renseignements aux seules fins de fournir des services à Baseball Canada, aux participants et participantes, aux organismes partenaires ou à la personne concernée et exigera également qu'ils prennent les mesures de sécurité appropriées pour protéger ces renseignements personnels.

Si des renseignements personnels sont susceptibles d'être transférés à un autre organisme en prévision d'une fusion ou d'une restructuration de l'ensemble ou d'une partie de Baseball Canada, nous n'effectuerons ledit transfert qu'à la condition que les parties aient conclu une entente en vertu de laquelle la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements (y compris les renseignements personnels) sont restreintes aux fins qui sont liées à la transaction, y compris pour établir s'il y a lieu ou non de procéder à la transaction, et sont utilisées par les parties pour effectuer et finaliser la transaction.

Il faut noter que, dans certaines circonstances, l'utilisation et/ou la divulgation de renseignements personnels peut être justifiée ou permise, et que Baseball Canada peut se voir obligée de divulguer ces renseignements *sans* consentement. Des exemples figurent ci-dessous :

- a) lorsque les renseignements sont exigés par la loi ou par une ordonnance ou une prescription de la cour, d'un organisme administratif ou d'un tribunal gouvernemental;
- b) lorsque Baseball Canada estime, en se fondant sur des motifs raisonnables, que les renseignements sont nécessaires pour protéger les droits, la confidentialité, la sécurité ou la propriété d'une personne ou d'un groupe pouvant être identifiés;
- c) lorsque les renseignements sont nécessaires afin de calculer ou de percevoir des sommes dues à Baseball Canada;
- d) lorsque les renseignements sont nécessaires pour permettre à Baseball Canada d'exercer des recours existants ou pour restreindre tout dommage pouvant être causé;
- e) lorsque les renseignements sont de nature publique.

Si Baseball Canada se voit dans l'obligation, ou a la permission, de divulguer des renseignements sans consentement, elle ne divulguera pas d'autres informations que celles qui lui ont été demandées.

Consentement

À moins que la loi ne le permette, aucun renseignement personnel n'est collecté sans l'obtention préalable du consentement de la personne concernée par la collecte, l'utilisation et la diffusion dudit renseignement. Cependant, il est possible que Baseball Canada demande un consentement dans le but d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels après que ceux-ci aient été collectés si Baseball Canada souhaite utiliser lesdits renseignements à des fins qui ne sont pas identifiées dans la présente politique, qui n'ont pas été mentionnées auparavant ou pour lesquelles la personne concernée n'a pas préalablement donné son consentement.

En fournissant des renseignements personnels à Baseball Canada, vous acceptez et consentez à ce que celle-ci collecte, utilise et divulgue lesdits renseignements conformément aux dispositions de la présente politique. En outre, lorsque cela s'avère pertinent, il est possible que Baseball Canada demande une autorisation ou un consentement spécifique.

Dans la plupart des cas, et sous réserve de restrictions légales et contractuelles, vous êtes libre de refuser ou de retirer votre consentement en tout temps, pourvu que vous en avisiez Baseball Canada dans un délai raisonnable. Il faut noter que, dans certaines circonstances, certains services ne peuvent être offerts que si les renseignements personnels sont fournis à Baseball Canada (et l'ACE). Par conséquent, si vous choisissez de ne pas fournir à Baseball Canada les renseignements personnels qu'elle demande, il est possible que Baseball Canada ne soit pas en mesure de vous offrir les services désirés. Baseball Canada vous informera des conséquences liées au retrait du consentement.

Exactitude et détention des renseignements personnels

Baseball Canada s'efforce d'assurer que tous les renseignements personnels qui lui sont soumis et qui se trouvent en sa possession sont suffisamment exacts, actuels et complets pour satisfaire aux besoins qui nécessitent leur utilisation. Si Baseball Canada découvre que des renseignements personnels sont inexacts, incomplets ou périmés, elle révisera lesdits renseignements et, si cela s'avère nécessaire, elle fera de son mieux pour aviser les tierces parties à qui elle a fourni les renseignements inexacts afin que celles-ci puissent également corriger leurs dossiers.

Baseball Canada ne détient les renseignements personnels que pendant la durée nécessaire à la satisfaction des besoins pour lesquels ils ont été collectés. Le temps de détention des renseignements varie en fonction du service et de la nature des renseignements. La période de détention peut être supérieure à la durée des relations entre la personne qui fournit les renseignements et Baseball Canada; néanmoins, Baseball Canada

ne détiendra les renseignements que pendant la période où elle aura besoin de posséder suffisamment d'informations pour répondre à toute question qui pourrait être soulevée à une date ultérieure.

Lorsque Baseball Canada n'a plus besoin des renseignements personnels, elle a recours à des procédures établies pour les détruire, les supprimer, les effacer ou les transformer de manière à préserver l'anonymat.

Actuellement, les principales installations dans lesquelles Baseball Canada détient des renseignements personnels se situent dans les serveurs principaux situés au Delaware, États-Unis et en Colombie-Britannique.

Protection des renseignements personnels

Baseball Canada s'efforce de garder ses bureaux et ses installations de stockage d'information sécuritaires sur les plans physique, technique et des procédures afin d'éviter toute perte, mauvais usage, accès non autorisé, divulgation ou modification des renseignements personnels. Cela s'applique également aux méthodes d'élimination et de destruction de renseignements personnels de Baseball Canada.

En outre, Baseball Canada offre une protection accrue des renseignements personnels en restreignant l'accès à ces renseignements aux seuls employés qui, de l'avis de la direction de Baseball Canada, doivent connaître cette information dans le but d'être en mesure d'offrir les produits ou les services de l'organisation.

Si un employé ou une employée de Baseball Canada fait un mauvais usage de renseignements personnels, cela sera considéré comme une faute grave et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la mise à pied pourront être prises. Si une personne ou un organisme fournissant des services à Baseball Canada ou pour le compte de celle-ci fait un mauvais usage de renseignements personnels, cela sera également considéré comme une faute grave et des mesures pouvant aller jusqu'à la résiliation de l'entente liant ladite personne ou ledit organisme à Baseball Canada seront prises.

Accès aux renseignements personnels

Baseball Canada autorise un accès raisonnable et un droit de révision des renseignements personnels qu'elle détient au sujet d'une personne par ladite personne; Baseball Canada s'efforcera de fournir les renseignements demandés dans un délai raisonnable, habituellement au plus tard 30 jours après réception de la demande. Afin d'éviter que des prétextes frauduleux soient invoqués pour accéder aux renseignements, il est possible que Baseball Canada demande suffisamment d'informations lui permettant de confirmer que la personne qui fait la demande est autorisée à le faire avant de lui donner accès aux renseignements ou de lui permettre d'effectuer des corrections.

Baseball Canada fournira les renseignements qui figurent dans ses dossiers sous une forme facile à comprendre. Baseball Canada se réserve le droit de ne pas modifier les renseignements personnels mais elle fournira en pièce jointe tout texte supplémentaire jugé approprié par la personne concernée.

Baseball Canada se réserve le droit de refuser de donner accès aux renseignements personnels lorsque les informations demandées :

- a) pourraient entraîner la divulgation : (i) de renseignements personnels, y compris d'opinions, concernant une autre personne ou quelqu'un qui est décédé; ou (ii) de secrets commerciaux ou d'autres renseignements commerciaux confidentiels qui pourraient nuire à Baseball Canada ou à la position concurrentielle d'une tierce partie;
- b) pourraient porter atteinte à des négociations contractuelles ou autres menées par Baseball Canada ou par une tierce partie;
- c) sont assujetties au secret professionnel ou au privilège relatif au litige;
- d) ne sont pas facilement accessibles et nécessiteraient un travail ou un coût disproportionnés par rapport à la nature ou à la valeur de l'information;

- e) n'existent pas, ne sont pas détenues par Baseball Canada ou ne peuvent pas être trouvées par celle-ci;
- f) pourraient raisonnablement causer : (i) un préjudice grave en ce qui a trait au traitement ou aux recours de la personne concernée; (ii) un dommage moral grave à la personne concernée ou à une tierce personne; ou (iii) un préjudice corporel grave à une autre personne;
- g) pourraient empêcher ou nuire à l'application de la loi et à d'autres activités d'enquête ou de réglementation mises en œuvre par un organisme habilité à le faire par la loi;
- h) n'ont pas à être divulguées ou ne doivent pas être divulguées en vertu d'une loi applicable.

Si Baseball Canada ne peut pas ou n'a pas à divulguer les informations, elle informera la personne qui a fait la demande des motifs qui l'empêchent de le faire.

Baseball Canada n'exige pas de frais pour vérifier ou corriger les renseignements personnels; cependant, selon les lois applicables, il est possible qu'un montant minimal doive être déboursé pour l'obtention d'une copie de dossier.

Site Web

Les serveurs Web de Baseball Canada enregistrent des renseignements généraux à propos des visiteurs et visiteuses, notamment leur identité numérique, l'heure de la consultation et les pages visualisées. Ces renseignements sont uniquement utilisés sous forme cumulative pour des motifs internes; ils permettent à Baseball Canada d'offrir un meilleur service aux visiteurs et visiteuses car ils contribuent à :

- a) gérer le site de Baseball Canada;
- b) repérer les problèmes techniques;
- c) améliorer le contenu du site Web.

Lorsque l'on navigue sur Internet, on est confronté à une technologie appelée «témoins». Les «témoins» sont des fichiers ou des éléments d'information qui peuvent être stockés sur le disque dur d'un ordinateur lorsque l'utilisateur ou l'utilisatrice consulte un site Web. La programmation initiale de la plupart des navigateurs Internet accepte les témoins. Si l'utilisateur ou l'utilisatrice ne veut pas accepter les témoins, il ou elle n'a qu'à programmer le navigateur de manière à qu'il les refuse ou qu'il l'avertisse si des témoins sont envoyés. Les témoins «volatiles» sont des éléments d'information temporaires qui s'effacent lorsqu'un visiteur ou une visiteuse ferme la fenêtre de son navigateur Internet ou éteint son ordinateur. Les témoins volatiles permettent l'amélioration de la navigation sur les sites Web et de recueillir des informations statistiques cumulatives. Le site Web de Baseball Canada utilise des témoins volatiles.

Les témoins «persistants» sont des éléments d'information plus permanents qui sont stockés sur le disque dur de l'ordinateur du visiteur ou de la visiteuse et qui y demeurent, à moins d'être effacés. Les témoins persistants stockent de l'information dans l'ordinateur de l'utilisateur ou de l'utilisatrice pour différents motifs, notamment pour récupérer certains renseignements qui ont déjà été fournis (p. ex., des mots de passe), aider à établir quelles pages d'un site Web sont les plus utiles aux visiteurs et visiteuses et adapter un site Web en fonction de leurs préférences. Le site Web de Baseball Canada n'utilise pas de témoins persistants.

Baseball Canada ne partage pas les renseignements personnels obtenus au moyen de témoins avec des tierces parties.

Baseball Canada n'exerce aucun contrôle sur le contenu des sites Web des tierces parties qui pourraient être consultés par les utilisateurs et utilisatrices à partir d'hyperliens figurant sur le site de Baseball Canada. Baseball Canada encourage tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices à lire la politique de protection des renseignements personnels de chaque site Web consulté.

Questions liées à la confidentialité

Si vous avez des questions au sujet de : (i) l'accès aux renseignements personnels; (ii) les principes de Baseball Canada concernant la collecte, l'utilisation, la gestion ou la divulgation de renseignements personnels; ou (iii) la présente politique, veuillez communiquer avec l'agent de protection des renseignements personnels de Baseball Canada en faisant parvenir un courriel à kmcintosh@baseball.ca, ou appelez au **(613) 748-5606, poste 223**, et demandez à parler à Kelsey McIntosh, agent de protection des renseignements personnels de Baseball Canada.

Baseball Canada enquêtera sur toutes les plaintes qui lui sont présentées et, si une plainte s'avère justifiée, elle prendra toutes les mesures raisonnables pour régler la question.